

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0155**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Hôtel de Communauté - Fourniture, pose et installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0155**

objet : **Hôtel de Communauté - Fourniture, pose et installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5237 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de fournitures pour la pose et l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté. Ce marché a été notifié sous le numéro 072638 E le 25 juin 2007 à l'entreprise ETDE pour un montant de 179 556,95 € HT, soit 214 750,11 € TTC.

Conformément aux prescriptions techniques, le titulaire du marché a procédé à l'installation des panneaux photovoltaïques fixés sur des bacs lestés à 70 kg. Ces bacs ont été posés sur la toiture terrasse, cette toiture étant constituée d'une dalle étanche recouverte d'une couche de gravier.

Le 5 mars 2008, un vent violent a soufflé (jusqu'à 120 km/h). Il a alors été constaté que les bacs se déplaçaient (déplacement mesuré jusqu'à 1 mètre) et qu'il y avait un risque réel qu'ils basculent sur les voiries en contrebas.

Une solution technique de stabilisation des bacs a donc été recherchée en tenant compte des charges admissibles par la dalle.

Cette solution consiste en :

- . la suppression de la couche de gravier protégeant l'étanchéité. En effet, ces graviers, ayant un effet de bille, favorisaient le déplacement des bacs,
- . la mise en place de plaques Styrodur sous les bacs pour assurer une adhérence maximale avec la dalle sans dégrader le revêtement étanche,
- . la fixation des bacs sur les plaques Styrodur. Cette fixation a nécessité le démontage et le remontage des panneaux photovoltaïques,
- . l'augmentation du lest des bacs : + 40 kg.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 25 923,94 € HT, soit 31 005,03 € TTC, porterait le montant total du marché à 205 480,89 € HT, soit 245 755,14 € TTC, soit une augmentation de 14,44 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 072638 E conclu avec l'entreprise ETDE pour la pose et l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté.

Cet avenant, d'un montant de 25 923,94 € HT, soit 31 005,03 € TTC, porte le montant total du marché à 205 480,89 € HT, soit 245 755,14 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - section d'investissement - opération n° 1349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.